

Assemblée représentative de Saint-Chamond

27 et 28 mai 2019

**Fiche projet pour l’action concrète :**

IV.6.b Construire une éducation au numérique solide tout en sensibilisant les élèves à ses dangers (violence, pornographie, embrigadement, etc.).

Manque observé (signaux faibles) :

1.Elèves fatigués

2.Représentation de la sexualité et de la violence déviées chez les élèves et d'autant plus chez les filles

3.Minimisation de l'impact et des écrans par les parents

Public concerné :

1.Elèves

2.Parents

3.Educateurs

Objectifs précis de l’action (réalisations) :

1.Alerter les parents des élèves concernés

2.Invitation des parents aux conférences

3.Intervention de professionnels

4.Formation des élèves

5.Régles des 3,6,12 ans à rappeler

Impacts positifs visés pour le public concerné :

Utiliser les outils numériques de manière raisonnée

Moyens humains existant sollicités :

1.APEL

2.APS

3.CE

4.Enseignants

5.Educateurs

Ressources matérielles et financières existantes sollicités :

Conférences

Source de financement éventuellement envisagée :

Etapes de la mise en œuvre :

1.Charte informatique dans le règlement

2.Elèves à risque à identifier

3.Sensibilité des élèves

4.Créer une éthique du numérique

Délai de mise en œuvre :

1 an

Freins potentiels :

1.Addiction

2.L'utilisation des parents eux-même

Critères pour et échéance pour l’évaluation :